

FICHE SPORT UNSS MAROC

ESCALADE

MISE À JOUR : JUIN 2023

SOMMAIRE ET INTRODUCTION

La fiche sport ESCALADE a pour objectif de préciser 3 domaines :

- le format des compétitions d'escalade
- le règlement : pour les grimpeurs, les assureurs mais aussi pour les juges
- le programme « jeune officiel » en escalade

CATEGORIES BENJAMINS et MINIMES

1) Format des compétitions

L'année est composée de 3 compétitions : 2 de district par groupe puis la finale.

a) Au niveau district :

- Chaque établissement peut présenter un maximum de 4 équipes dans la catégorie Benjamins et 4 équipes dans la catégorie Minimes

- Les permutations de grimpeurs dans une équipe, d'un district à l'autre, sont possibles

b) Finale nationale :

Conserver 12 équipes en finale: 1 équipe/établissement+les meilleurs établissements au classement des districts en emmènent 2.

On cherche la représentativité de chaque établissement en finale. Les points des 2 compétitions de district sont additionnés pour établir le classement. Ils sont calculés via le tableau excel.

L'organisateur prévoit des voies de 5b à 6c en Benjamins et de 5c à 7a en Minimes.

Deux classements seront effectués :

- le classement par équipes (remise de diplômes)
- le classement par établissement (points dégressifs sur les 5 premiers par catégorie) ; Remise du Trophée des « Tontons » à l'établissement vainqueur

c) Composition des équipes :

- Catégories Minimes ou Benjamins
- 4 grimpeurs et un jeune officiel
- Mixité obligatoire (2-2 ou 3-1) pour les grimpeurs

2) Organisation de la compétition

- L'organisateur de la compétition prévoit 6 secteurs à grimper en moulinette pour les Benjamins et 6 secteurs pour les Minimes.
 - Sur un même secteur, si possible, mettre 2 équipes d'établissements différents
 - 2 équipes par secteur : l'une grimpe et l'autre assure
 - 40' par secteur maximum
- 4 rotations avant le déjeuner et 2 rotations ensuite.
- Classement et remise des diplômes à 15h30. Fin de la compétition à 16h.

3) Déroulement de la compétition

- 6 voies à grimper en moulinette par équipe : 5 voies de « difficultés » et 1 voie de « vitesse »
 - Voie de vitesse : 1 seul essai par grimpeur. On cumule le temps des 3 grimpeurs pour classer les équipes et leur attribuer les points de vitesse.
 - Voie de difficultés : 1 chute autorisée. Puis le grimpeur remonte en toutes prises à la dernière prise tenue
-
- Maximum 3 grimpeurs par secteur et minimum 4 secteurs par grimpeur. Donc 2 grimpeurs font 4 voies et 2 autres en font 5 sur la journée.
 - Dans le secteur à effectuer, chaque grimpeur choisit la voie qu'il souhaite valider
 - 2 juges par secteur
 - si la voie n'est pas réussie, le juge doit noter le numéro de la prise (touchée, tenue, valorisée. Ex : Prise n° 19- ou 19 ou 19+) ou le nombre de plaquettes franchies
 - Quand une équipe grimpe sur son mur, elle passe en premier. Sinon on alterne à chaque nouveau secteur.

4) Points et classement :

- Les points sont attribués en fonction du niveau de difficultés des voies et du temps réalisé pour la voie de vitesse (document en annexe)
- Voie réussie : voir tableau en fonction de la difficulté et de la catégorie
- Voie réussie avec une chute : -10 points

- Voie non réussie : 0 point
- Les 18 voies des grimpeurs sont prises en compte. Le classement est réalisé en fonction des points acquis par l'équipe.

5) Règles pour les grimpeurs et assureurs

- S'encorder par un double noeud de 8 le plus proche du pontet et noeud d'arrêt collé au double 8
- Méthode d'assurage en 5 temps
- Assurage en « corde molle » : le grimpeur ne doit pas pouvoir s'asseoir dans son baudrier
- L'assureur donne du mou si le grimpeur veut revenir à une position de repos plus bas
- Triple vérification de la chaîne d'assurage avant de grimper : par la cordée, par les juges puis par un professeur
- 30 secondes de repos maximum après une chute et retour libre au point de chute
- La voie est réussie si la dernière prise (ou le relais, à préciser en fonction des murs) est tenue
- Un élève est responsable de son dossier d'équipe

6) Règles pour les juges

Les 2 juges de la voie seront, si possible, de 2 établissements différents.

- Ils complètent la fiche de l'équipe : voie choisie par le grimpeur
- Ils vérifient la chaîne d'assurage et demandent au professeur de vérifier à son tour avant d'autoriser à grimper
- Voie de « vitesse » : ils déclenchent le chronomètre quand le 2e pied quitte le sol
- Ils notent les points attribués à la voie réalisée par le grimpeur. Voie réussie : cf tableau joint. Voie réussie avec une chute : - 10 points. 2e chute ou voie non tentée : 0 point. Si la voie n'est pas réussie, le juge note la plus haute prise touchée, tenue ou valorisée
- Est considérée comme chute : une chute, un repos dans le baudrier mais aussi l'utilisation de plaquette, de rebord, de prise interdite ou hors voie, hors secteur. Le contact d'équilibre hors secteur est autorisé mais pas les appuis ou les pas d'adhérence
- Les juges restent sur leur secteur
- Ils sont évalués par le professeur responsable des juges et obtiennent le « mousqueton de bronze, d'argent ou d'or » selon les compétences mises en oeuvre lors de la compétition (voir annexe)
- Lors de la finale nationale, les juges « mousqueton d'or » sont sollicités en premier

7. ANNEXES :

a) Organisation 2023-2024

Les groupes sont constitués en fonction des résultats 2023-2024 et des murs disponibles.

GROUPES DISTRICTS ESCALADE 2023-2024			
GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	DATE/LIEU
LFILM	LFIAM	CSE	District 1 le 29/11/2023
LVH	LRD	CAF	District 2 le 07/02/2023
EAJ	Léon	LLL	
FINALE sur Club Alpin Français le 22/05/2024 sinon LFIAM			

b) Contenus de formation et questionnaire Jeune Officiel

c) Fiches d'organisation de compétition

d) Logiciel de classement